

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

Présents : C. Beton, G. Bertola-Boudinaud, C. Jacobs, L.Glad, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, M.Vuong, I. Groussol, C. Sondaz, G.Bagci , M.P Mermet, J.P. Rukundo , N. Paccini, C. Souak, D. Rahis, B. Belony, N. Yvrard, S. Andriot.

Excusés : JM. Pouillon (pouvoir à C. Beton), X. Francisco, JP Mailles (pouvoir à B. Belony), A. Talbot (pouvoir à N. Yvrard).

Secrétaire de séance : J. Gallin-Martel

**Location de matériel aux entreprises Nivolaisiennes** : Il est proposé au Conseil d'instaurer un tarif de location pour la mise à disposition du matériel suivant aux entreprises Nivolaisiennes : tables (8 € l'unité), chaises (1 € l'unité), grilles d'expositions (5 € l'unité).

Les autres matériels communaux ne seront pas mis à la disposition des entreprises. Par ailleurs, le prêt à titre gratuit est appliqué aux : associations domiciliées à Nivolais, associations reconnues comme partenaires, associations à but humanitaire ou reconnue d'intérêt public, communes du territoire, personnels/élus de la collectivité, membres du bureau d'associations communales (à titre personnel : 1 fois par an) et entreprises offrant une réciprocité. (20 pour, 2 abstentions)

**Demandes de subventions pour la création d'un terrain de football au stade des Mûriers** : la Municipalité souhaite mettre en œuvre le projet du Parc Vert-Mêlé progressivement sur plusieurs années. Le déplacement du terrain de foot constitue un des premiers actes à réaliser car il conditionne d'autres aménagements du parc (plantations d'arbres, kiosque...).L'opération consiste à supprimer le terrain du parc Vert-Mêlé pour le recréer au stade des Mûriers.

Outre l'objectif de rendre possible le projet du Parc, cette opération permettra de répondre aux besoins du club de foot qui avoisine les 400 licenciés, ainsi qu'aux besoins d'utilisation des établissements scolaires qui l'utilisent également. Par ailleurs, ce nouveau terrain permettra de développer des événements sportifs qui rentrent dans le cadre du PEdT intercommunal (rencontres sportives intercommunales, olympiades...), et les événements sportifs du club de foot (organisation de tournois, accueil d'évènements sportifs Départementaux...etc).

Cette opération vise donc plusieurs objectifs simultanément et requiert un investissement important (545 243,76 € HT maximum pour un terrain enherbé).

Afin de réaliser ce projet d'envergure, la commune a besoin de soutien financier. Il est proposé de solliciter une subvention :

Au Conseil Départemental : à hauteur de 20% du montant HT de l'opération au titre de la dotation territoriale,

Au Conseil Régional : à hauteur de 40 % du montant HT au titre du contrat Région-Ville,

A l'Etat : à hauteur de 20% du montant HT au titre de la DETR. (18 voix pour, 4 contre)

**Demandes de subvention pour la création d'un Pumptrack** : La commune souhaite se doter d'équipements adaptés aux attentes de la population au sein du Parc Vert-Mêlé. Le sondage réalisé auprès des habitants établit la demande d'implantation d'un Pumptrack sur le site du parc. Après

avoir visé ce sujet dans les différentes instances (réunions, commissions, Bureau Municipal) l'idée d'implantation d'un Pumptrack a été retenue.

Un devis a été réalisé sur la base du Pumptrack de la commune de Tramolé, qui est particulièrement bien réalisé. Le montant est de 45 410 € HT.

Afin de mener ce projet, il est proposé de solliciter une subvention :

Au Conseil Départemental : à hauteur de 20% du montant HT de l'opération au titre de la dotation territoriale,

Au Conseil Régional : à hauteur de 40 % du montant HT au titre du contrat Région-Ville,

A l'Etat : à hauteur de 20% du montant HT au titre de la DETR. (Unanimité)

**Demandes de subvention pour l'isolation thermique du gymnase (menuiseries et bardage métallique) :** l'audit énergétique réalisé par le cabinet Thermi-Fluides a pointé les consommations importantes du gymnase communal. Les solutions proposées par le cabinet mettent en avant la nécessité d'améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment à commencer par le bardage métallique (41 % d'économie d'énergie) mais également les menuiseries.

Des devis ont été demandés. Le total se monte à : 45 595,80 € HT (menuiseries) + 96 804,49 € HT (bardage métallique) = 142 400,29 € HT. L'opération nécessite d'être subventionnée pour être réalisable. Il est proposé de solliciter une subvention :

Au Conseil Départemental : à hauteur de 30% du montant HT de l'opération (20 % de dotation territoriale et 10 % de bonus énergétique),

Au Conseil Régional : à hauteur de 30 % du montant HT au titre du contrat Région-Ville,

A l'Etat : à hauteur de 20% du montant HT au titre de la DSIL. (Unanimité)

**Convention avec l'EPAGE pour le seuil du bas-Vermelle :** Le Conseil Municipal avait délibéré pour la solution de dérasement du seuil du Bas-Vermelle. Or, il apparaît que cette solution entraîne la reconstruction complète du pont. Une solution qui ne peut être retenue actuellement vu les coûts induits. Une autre solution sera donc recherchée. Monsieur le Maire propose de signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'EPAGE afin de pouvoir bénéficier de leur aide dans la conduite de l'opération et de pouvoir bénéficier des subventions nécessaires au projet (Agence de l'eau, Conseil Départemental). (Unanimité)

**Message pour la paix :** Le Conseil Municipal échange sur l'opportunité de transmettre un message sous forme de lettre ouverte au Président de la République concernant la situation au Proche-Orient.

Après échange des conseillers et malgré un intérêt partagé d'un appel à la Paix, il est décidé par 10 voix contre, 5 pour et 7 abstentions de ne pas transmettre de texte.

**Convention PIMMS :** La commune souhaite développer des actions permettant de réduire la fracture numérique et d'accompagner les habitants dans leurs démarches. En plus des ateliers informatiques qui ont trouvé leur public et fonctionnent bien, il est proposé de mettre en place une médiation pour les publics en difficulté pour réaliser des démarches administratives auprès des services publics (Caf,

CPAM, retraite, impôts, Pôle Emploi,...) et des services privés (bailleurs sociaux, EDF, complémentaires Santé...). L'association PIMMS Médiation Isère a été rencontrée et propose ce type de médiation. Il est proposé de faire un essai de 6 mois avec le PIMMS pour la tenue d'une permanence mensuelle à partir du mois de janvier 2024 (le dernier mercredi de chaque mois). L'accès à la permanence se fera librement - sans prise de rendez-vous.

Il est proposé de signer la convention avec le PIMMS Médiation Isère pour cette prestation dont le coût est de 180 € TTC par permanence de 3 heures. (Unanimité).

**Convention Fraternelle :** Monsieur le Maire présente la convention à reconduire avec « La Fraternelle ». Elle consiste en la prise en charge, dans le cadre de vacances, d'un moniteur EPS qui apportera son soutien technique aux enseignants à raison de 5 heures par semaine toute l'année scolaire. Pour l'année scolaire 2023/2024, les prestations seront facturées sur la base d'un coût horaire fixé à 35 €, plus une indemnité kilométrique s'élevant à 0,45 € par kilomètre. (Unanimité)

#### **Déclarations préalables :**

Audrey Henry : parcelle C 322, en zone N au PLU, blanc et bleu Bg2 au PPR, pour construction d'un mur de clôture, 245 chemin de Quinsonnas.

EDF-ENR SASU : parcelle AE 74, en zone Ua au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 2944 RD 1085

AGATE Géomètre : parcelle AD 125, en zone Ub au PLU, pour division de parcelle, 2334 RD 1085.

Danielle Limone : parcelle AB 268, en zone Ub au PLU, pour division de parcelle, 76 impasse des lilas.

Romain Galland : parcelle AH 418, en zone Uc au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction d'un mur de clôture et installation d'un portail, chemin des lutins.

APG WASH SARL : parcelle AB 256, en zone Uic au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques, 23, vie de Ruy.

Roger Léger : parcelle AE 327, pour installation de panneaux photovoltaïques, 367, rue Victor Hugo.

#### **Permis de construire :**

SCI Zeynep : parcelle AH 29, en zone Ub au PLU, blanc et Rouge RG au PPR, pour réhabilitation d'un ensemble immobilier existant, entrepôt, 2 bureaux, 2 habitations, 3409 RD 1085.

SAS Colruyt : parcelle AC 396, en zone Uic au PLU, blanc, bleu Bc et Rouge RC au PPR, pour rénovation intérieure et extérieure du magasin, 1921 RD 1085.

SARL Prosper : parcelle AE 49, en zone Ua au PLU, pour transfert d'un permis de construire, 42 impasse des Acacias.

#### **Autorisation de travaux :**

SAS Colruyt : parcelle AC 396, en zone Uic au PLU, blanc, bleu Bc et Rouge RC au PPR, pour rénovation intérieure du magasin, 1921 RD 1085.

